

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

Date de convocation :
02/12/2025

Date d'affichage :
02/12/2025

Numéro : 48/2025

Le 08 décembre 2025, à 18 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Marie LACAN, Gérard TOUREL, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Xavier PETIT, Huguette DELPY-SOUTADE, Michel ALBENGE, Thierry MONTBROUSSOUS, Françoise CHINCHOLLE, Franck GARRIC, Marie-Pierre CAMBON, Philippe FOULCHE, Ghislain PELLIEUX, Eric ALBERT, Jérôme SABRIE, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Bruno BARDES (Marie LACAN), David POUTRAIN (Bernard DELBRUEL).

Absents excusés non représentés : Sylvie CLERGUE

Absent non excusé non représenté : Francis SALABERT, Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Françoise CHINCHOLLE.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES VESTIAIRES, SALLE D'ACTIVITES ET DE RECEPTION DU STADE JEAN VIDAL ET DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 15 octobre 2025, la construction de nouveaux vestiaires et d'une salle d'activités et de réception pour un montant prévisionnel d'opération s'élevant à 916 668 € HT, soit 1 100 000 € TTC et l'a autorisée à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de l'opération.

Elle informe le Conseil municipal qu'au vu des dernières évolutions du projet et plus particulièrement de l'estimation financière de l'avant-projet sommaire, il convient de revoir le plan de financement, pour prendre en compte toutes les dépenses relatives au projet.

Dans cette perspective, il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer l'approbation de la construction de nouveaux vestiaires et d'une salle d'activités et de réception pour un montant global de l'opération s'élevant à 966 667 € HT, soit 1 160 000 € TTC
- d'approuver le nouveau plan de financement,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires relative à ce nouveau plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article 179 de la loi de finance pour 2011 modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finance rectificative pour 2011,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2334-33,
- Vu le règlement départemental relatif aux attributions de subventions départementales, au titre du fonds de développement territorial du 30 mars 2017, modifié le 30 mars 2018 et le 3 juillet 2020, notamment les Contrats Atout Tarn – aide aux communes de plus de 2 000 habitants (FDT -Axe 3 – Mesure 2),
- Vu la délibération n° 43/2025 du 15 octobre 2025 relative au projet de vestiaires et salle d'activités et de réception

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- CONFIRME et APPROUVE** la construction de nouveaux vestiaires et d'une salle d'activités et de réception pour un montant prévisionnel d'opération s'élevant à 966 667 € HT, soit 1 160 000 € TTC.
- APPROUVE** le plan de financement comme suit :

DÉPENSES			RECETTES		
OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT TTC	ORGANISME	% Du H.T.	MONTANT
Honoraires	132 392 €	158 870,40 €	Etat (DETR)	39 %	377 000 €
Travaux	834 275 €	1 001 130 €	Département du Tarn	31.6 %	305 300 €
			Région Occitanie	5.8 %	56 000 €
			FFR XIII	1 %	10 000 €
			FFF	2.6 %	25 000 €
			Autofinancement		386 700 €
TOTAL	966 667€	1 160 000 €	TOTAL		1 160 000 €

- AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de l'opération auprès de :
 - l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
 - du Conseil Départemental, dans le cadre du Contrat Atouts Tarn,
 - de la Région Occitanie
 - de la Fédération Française de Rugby à XIII,
 - de la Fédération Française de Football.
- DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget 2025
- DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette opération

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire
Elisabeth CLAVERIE

Le Secrétaire de séance
Françoise CHINCHOLLE

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.